

Niveau :	DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)					Année 2
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ					DUT2 120 ECTS
Spécialité :	RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>par apprentissage</i> <i>R&T</i>					
Option :	----					
Volume horaire étudiant :	h	331 h	365 h	h	4 h	696 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total (hors stage)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Alternance	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Chef de département Alamin MANSOURI ☎ 03.86.49.28 41 rt-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr Christine ZIMMER <i>Maître de conférences</i> ☎ 03.86.49.28.43	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi R&T <i>par apprentissage</i> ☎ 03.80.39.65.33 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique ☎ 03.86.49.28.40 rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Réseaux et télécommunications R&T Routes des plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

L'enseignement dispensé dans le cadre du DUT R&T a pour objectif de préparer en 2 ans les étudiants aux fonctions de technicien supérieur dans le domaine des réseaux et des télécommunications. Les diplômés R&T sont capables :

- de comprendre les principes de fonctionnement des réseaux, les protocoles employés
- de contribuer à la conception d'un réseau ou d'une installation de télécommunications (cahier des charges, topologie...)
- d'en installer et configurer les constituants (câbles, antennes, connecteurs, décodeurs... ; ponts, commutateurs, routeurs, autocommutateurs...)
- d'installer et de configurer le matériel et les logiciels permettant d'exploiter ces systèmes,
- de maintenir et de faire évoluer une configuration en fonction de l'évaluation des besoins et de l'évolution des moyens technologiques,
- de mettre en œuvre une politique de sécurisation d'un réseau...

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Les professions visées sont celles liées

- à l'installation, la gestion et la maintenance de tous les types de réseaux (réseaux informatiques classiques, réseaux téléphoniques, réseaux à intégration de services, réseaux mobiles etc...),
- aux environnements applicatifs qui les utilisent,
- à l'administration des systèmes d'exploitation.

Quelques exemples de métiers :

- administrateur systèmes et réseaux,
- technicien informatique et réseau
- installateur, exploitant en téléphonie (fixe et mobile) et en réseaux (voix, image, données) responsable d'exploitation,
- architecte réseau,
- architecte de systèmes de communications et d'information,
- responsable maintenance logiciel et matériel pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications,

Ces métiers offrent actuellement de nombreux débouchés dans :

- les sociétés de services et les constructeurs d'équipements réseaux,
- les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet,
- les entreprises et les administrations gérant elles-mêmes leurs systèmes d'information et de communication, les installateurs de téléphonie,
- les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

On peut regrouper ces compétences suivant les domaines d'activité:

- Topologie des réseaux et protocoles : Maîtriser les contraintes des architectures et des technologies du réseau, de la téléphonie et de la téléphonie sur IP (câblage, protocoles, qualité de service);
- Administration des réseaux et déploiement des services : Proposer des services virtualisés pour la mutualisation de ressources (accès et droits d'utilisateurs sur un serveur) et l'économie d'énergie;
- Supports de transmission dans les réseaux de communication : Analyser et décrire les problèmes de communication sans fil; Appréhender les phénomènes des signaux haute fréquence et caractériser/optimiser les antennes (respect CEM, calcul de rayonnement);
- Développement informatique : Analyser un problème et trouver les outils informatiques à même de le modéliser (structures, type de programmation, base de donnée, langage informatique); Développer une application en tenant compte de l'existant (bibliothèques, ...), des architectures cibles, et en maîtrisant les outils de base du travail collaboratif (versionning, programmation objet, validation par des tests, ...)

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Passage en semestre 3 :

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » (art. 21 de [l'arrêté du 3 août 2005](#)) et qui a satisfait aux obligations d'assiduité définies par [le règlement intérieur de l'IUT](#) (art. 16 de l'arrêté du 3 août 2005)

Publics concernés : étudiants inscrits dans le cursus DUT, étudiants en situation de transfert (sous réserve de capacité d'accueil)

Admission en semestre 3 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme sur examen du dossier et en fonction de la capacité d'accueil :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à [la scolarité](#) organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 3

UE 3.1	discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement métiers	Infrastructure sans fil d'entreprise	10	12	22		CC	-	2.7	2,7
	Administration système	10	15	25		CC	-	2.7	2,7
	Technologies d'accès	14	12	26		CC	-	2.2	2,2
	Service réseaux avancés	8	16	24		CC	-	2.7	2,7
	Transmission large bande	14	12	26		CC	-	2.2	2,2
	Gestion de projets		15	15		CC	-	1	1
TOTAL UE 3.1		56	82	138	13,5	-		13,5	13,5

UE 3.2	discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CT	coeff CC	total coef
Renforcement des compétences transversales et scientifiques	Anglais : le monde du travail	6	12	18		CC	-	2,1	2,1
	EC : S'insérer dans le milieu professionnel	2	12	14		CC	-	2,1	2,1
	PPP : Savoir collaborer	6	6	12		CC	-	2,1	2,1
	Matrices et graphes	26		26		CC	-	2,7	2,7
	Transmissions guidées en hyperfréquence et optique	20	9	29		CC	-	2,7	2,7
	Bases de l'électromagnétisme pour la propagation	20	6	26		CC	-	2,1	2,1
	Automatisation des tâches d'administration	10	18	28		CC	-	2,7	2,7
TOTAL UE 3.2		90	63	153	16,5	-		16,5	16,5
TOTAL Semestre 3		146	145	291	30			30	30

SEMESTRE 4

UE 4.1	discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CT	coeff CC	total coef
Immersion en milieu professionnel	Technologies de réseaux d'opérateurs	26	30	56		CC	-	2	2
	Gestion d'annuaires unifiés	8	18	26		CC	-	0,9	0,9
	Réseaux cellulaires	12	15	27		CC	-	1,2	1,2
	Télécommunications par fibres optiques	20	6	26		CC	-	0,9	0,9
	PT : Projet de spécialité de dimension professionnelle			0		CC	-	4	4
	Stage			0		Jury	-	12	12
TOTAL UE 4.1		66	69	135	16	-		21	21

UE 4.2	discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CT	coeff CC	total coef
Perfectionnement scientifique Et professionnel	Applications informatiques dédiées aux R&T / Algorithmique avancée (3)	8	18	28			-	0,9	0,9
	Anglais : l'insertion professionnelle	12	14	26		CC	-	0,7	0,7
	EC : Communiquer pour mettre en valeur ses compétences	5	12	17		CC	-	0,5	0,5
	PPP : Monde de l'entreprise	2	4	6		CC		0,5	0,5
	Connaissances de l'entreprise (économie, droit, gestion ...)	26		26		CC	-	1	1
	Triple-play	8	20	28		CC	-	0,9	0,9
	Programmation sur appareils mobiles communicants	6	22	28		CC	-	0,9	0,9
	Traitement numérique du signal	12	16	28		CC	-	0,9	0,9
	Antennes et réseaux de diffusion hertziens	16	12	28		CC	-	0,9	0,9
	Composants de base des systèmes RF	12	15	27		CC	-	0,9	0,9
	Infrastructures de sécurité	12	18	30		CC	-	0,9	0,9
	TOTAL UE 4.2		119	151	270	14	-		9
TOTAL S4		185	220	405	30	-		30	30
TOTAL Année		131	365	696	60	-		60	60

(3) Le choix entre M3207C et M3208C sera fait en fonction des promotions

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu.

● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● **Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :**

Extraits de l'arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

✚ Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

✚ Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

✚ Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.